Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20261117-D17112026181DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-sept novembre deux mille vingt-six,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 10 novembre 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DROUILLÉ Jérémie, DUPUIS Arnaud, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, RAULT Mathilde, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STÉPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur CHOUBRAC Damien (procuration à Madame BODIN Lucie), Madame COLOMBEAU Estelle, Monsieur GUÉNY Cyril (procuration à Monsieur Arnaud DUPUIS), Madame GUÉRIN Florence (procuration à Monsieur Alain ROUSSELOT), Monsieur LAUGERAT Lilian (procuration à Monsieur CHARPENTIER Olivier), Monsieur PÉTIGNY Patrick (procuration à QUIVIGER Eric).

ABSENTE NON EXCUSÉE : Madame PICOT Sonia

SECRÉTAIRE : Madame de la VERGNE Aude

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : 27
. absent(s) et non représenté(s) : 2

OBJET : TRANSFERT ZAE A VITRÉ COMMUNAUTÉ - ZONE D'ACTIVITÉ DE LA GAUDIÈRE

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20261117-D17112026181DE-DE

Délibération N°2026/181 du Conseil Municipal du 17 novembre 2026
Publiée le 18 novembre 2026

TRANSFERT ZAE A VITRÉ COMMUNAUTÉ - ZONE D'ACTIVITÉ DE LA GAUDIÈRE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 1321-1, L 5211-5 et L 5211-17 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant que, depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, Vitré Communauté est compétente en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques (ZAE) ;

Considérant qu'il convient de procéder au transfert de la ZAE communale de la Gaudière, à compter du 1er janvier 2027.

Considérant que le coût annuel moyen d'entretien des espaces publics de ces ZAE sera retenu annuellement sur l'attribution de compensation versée aux communes concernées conformément au rapport de la CLECT à intervenir dans les 9 mois suivant le transfert ;

Considérant que le transfert de compétence d'une commune à un EPCI entraîne de plein droit la mise à disposition des biens immobiliers nécessaires à son exercice et qu'ainsi, la voirie, les trottoirs, les espaces verts, les candélabres, les panneaux de signalisation, les bassins de rétention des eaux pluviales et autres équipements techniques situés au sein du périmètre de ces ZAE seront mis à disposition, à titre gratuit, de Vitré Communauté ;

Considérant que, conformément à l'article L 1321-1 du CGCT, cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants des communes concernées et de Vitré Communauté ;

Après avis favorable de la commission 3 du *9 novembre 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) DE VALIDER l'ensemble des dispositions mentionnées dans la convention de mise à disposition valant procès-verbal ci-annexée,

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou M. Hubert DESBLES (adjoint à l'urbanisme), ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20261117-D17112026181DE-DE

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHATEAUBOURG 35 (Ille-et-Vilaine)

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Aude de la VERGNE

Nombre d'élus présents ou représentés : 27	**Pour : 27**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**